



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 106 - JUILLET 2012**

# SOMMAIRE

## **75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75**

Décision - UT75 - IT 15D - Délégation de signature - Arrêt de travaux et d'activité - M. HOMES, CT	.....	1
Décision - UT75 - IT 1B - Délégation de signature - Arrêt de travaux et d'activité - M. GAZONNAUD, CT	.....	3





PREFECTURE PARIS

## **Décision**

**signé par Autres signataires  
le 03 Juillet 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi - UT 75**

UT75 - IT 15D - Délégation de signature -  
Arrêt de travaux et d'activité - M. HOMES,  
CT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELEGATION DE SIGNATURE ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE

L'inspectrice du travail de la section 15d de l'unité territoriale de Paris,

**Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

**Vu** la décision du 14 juin 2010 affectant Monsieur Mathieu HOMES, contrôleur du travail, à la section 15d d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

### DECIDE

#### **Article 1er :**

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu HOMES, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'il aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Monsieur Mathieu HOMES, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

#### **Article 2 :**

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

#### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : [www.paris-ile-de-france.gouv.fr](http://www.paris-ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 3 juillet 2012

L'Inspectrice du travail

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

HOUPIE Elsa

Décision - 12/07/2012



PREFECTURE PARIS

## **Décision**

**signé par Autres signataires  
le 20 Juin 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi - UT 75**

UT75 - IT 1B - Délégation de signature - Arrêt  
de travaux et d'activité - M. GAZONNAUD,  
CT

**DELEGATION DE SIGNATURE  
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspectrice du travail de la section 1B de l'unité territoriale de Paris,

**Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

**Vu** la décision du 13 mars 2009 affectant Monsieur Michel GAZONNAUD, contrôleur du travail, à la section 1B d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

**DECIDE**

**Article 1er :**

Délégation est donnée à Monsieur Michel GAZONNAUD, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'il aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Monsieur Michel GAZONNAUD, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

**Article 2 :**

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : [www.paris-ile-de-france.gouv.fr](http://www.paris-ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 20 juin 2012  
L'Inspectrice du travail  
Marie-Violaine COLAS

